

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DES PETITS LUTINS INC.		Date d'inspection Le 27 mai 2026	
Nom de l'établissement Halte des Grands lutins		Numéro de permis 909002	
Adresse Unité 2 385 rue Principale Nigadoo NB E8K 3R6		Numéro de téléphone (506) 480-0426	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 35	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Rachelle Roy Arseneau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	27 mai 2026	21 mai 2026
Commentaires: La table extérieure fut réparée. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
-Une photo fut envoyée par courriel confirmant la réparation de la table extérieure, aucun ratio ne fut pris puisque le suivi a été fait par courriel -L'établissement rencontre les exigences des règlements en vertu de la loi sur les Services de la Petite Enfance, le permis est recommandé.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 27 mai 2026

Date

original signé par
Yvonne Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"